

LES JESUITES ET LES CONFLITS COLONIAUX AU XVII^e SIECLE DANS LE NORD DE L'AMERIQUE PORTUGAISE*

Celia Cristina da SILVA TAVARES**

Tout au long du XVI^e siècle et au début du XVII^e, l'occupation militaire de la région nord de l'Amérique portugaise présentait moins d'intérêt que celle de la zone littorale du Nord-Est, productrice de canne à sucre, par où la colonisation avait débuté dès avant les années 1550.

Mais une expédition française au Maranhão est entreprise par Daniel de la Touche, Seigneur de la Ravardière. Elle aboutit à l'installation d'une "France Equinoxiale" (1612-1615) qui amène les autorités ibériques à percevoir la nécessité d'une colonisation effective de la région. Une campagne militaire est alors organisée sous les ordres de Jérônimo de Albuquerque afin d'expulser les Français de la région et de la ville de Saint Louis du Maranhão qu'ils avaient fondée. Après la défaite des Français, une autre expédition est chargée d'une nouvelle fondation : une ville pour défendre l'entrée de l'Amazone. C'est ainsi qu'avec la construction du port de Presépio (1616) naît Belém do Pará.

L'Etat du Maranhão, connu plus tard sous le nom d'Etat du Maranhão et du Grão-Pará, a été fondé par lettre royale du 13 juin 1621. Indépendant de l'Etat du Brésil, il était directement subordonné à Lisbonne. Entre 1626 et 1775, son territoire se composait des états actuels de Ceará, du Piauí, du Maranhão, du Pará et de l'Amazone. La capitale était São Luis do Maranhão ; mais, à la fin du XVII^e siècle, les gouverneurs habitaient la plupart du temps Belém do Pará qui était devenu un centre commercial important.

Intérêts économiques et nécessités de défense stratégique entraînent aussi Pedro Teixeira à organiser une campagne pour remonter la vallée de l'Amazone. Il partit avec 47 embarcations de toutes dimensions et 1.200 rameurs Indiens capables aussi de soutenir la soixantaine de soldats portugais de l'expédition qui, avec femmes et enfants, comptait 2.500

* Traduit du portugais par Jacqueline Donel.

** Titulaire d'une maîtrise - Dt de Ciências Humanas - Faculdade de Formação de Professores, Université de l'Etat de Rio de Janeiro.

personnes¹. Le voyage commença à Gurupa, au Grão-Pará en 1637. Quito fut atteinte en 1638. Au retour vers Belém, en 1639, les voyageurs furent accompagnés par deux jésuites de “l’Assistance” espagnole, Cristoval Acuña et André Artieda, chargés du relevé géographique de la vallée du fleuve.

A la veille de la Restauration, les terres amazoniennes semblaient donc solidement établies sous la domination portugaise. Les ordres religieux fonctionnèrent alors comme défenseurs des frontières du Nord contre les menaces des Hollandais, des Français et des Anglais intéressés par la route fluviale vers l’Amérique andine comme par les richesses encore inconnues de la vallée. On pensait alors le Maranhão riche en or et en argent mais il fallut vite déchanter et établir la vérité de la pauvreté des lieux. Les colons étaient donc, en général, très pauvres et incapables d’acheter de la main d’œuvre africaine. C’est pourquoi ils utilisaient des indigènes comme esclaves domestiques ou pour travailler la terre et cueillir les plantes du Sertão : cacao, clou de girofle, vanille, cassier, salsepareille, urucum, noix de Pará, plantes pour en extraire des essences de parfum et autres “épices”. Le jésuite Antonio Vieira disait que “pour qu’un homme puisse manger du pain, il lui fallait un lopin de terre, pour qu’il puisse manger de la viande, il lui fallait un chasseur, pour qu’il puisse manger du poisson, un pêcheur, pour s’habiller proprement, une blanchisseuse, et pour aller à la messe, un canot avec ses rameurs … Capturer des Indiens et tirer de leurs veines l’or rouge de leur sang a toujours été la ressource minière de cet état”². Au Maranhão et au Pará, aux débuts de la colonisation, le modèle brésilien de culture de la canne à sucre sur une grande échelle ne réussit donc pas à s’implanter, en particulier à cause des conditions géo-climatiques et du coût de la main-d’œuvre africaine. Beaucoup préférèrent alors planter du coton ou du mil, exploiter une petite mine ou capturer des indigènes. La cueillette des herbes médicinales ou des épices du Sertão entraîna peu à peu une amélioration de la situation économique. Au milieu du XVIII^e siècle, lorsque Charles-Marie de La Condamine arrive au Pará à la tête d’une expédition scientifique et qu’il sort des forêts de l’Amazone, il se croit transporté en Europe, rencontre une vraie ville aux rues bien tracées, aux maisons riantes avec des églises magnifiques ; le tout construit depuis une trentaine d’années³.

¹ Azevedo João Lucio (de), 1901, p. 31. L’existence de liaisons entre l’Amazone et la région andine avait déjà été découverte par des religieux et des soldats espagnols qui avaient fui des attaques indiennes par deux fois en descendant en canot les rivières menant à Belém.

² Boxer C.R., 1969, p. 289 : Lettre de Antonio Vieira.

³ La Condamine Charles-Marie (de), 1992, p. 107.

Certes, mais malgré cette description enthousiaste de La Condamine, il convient de remarquer que tout l'état du Maranhão et du Grão-Pará pâtit de problèmes économiques sérieux : c'est dans un cadre général de pauvreté que la prospérité des missions religieuses suscitait polémiques et tensions parmi les colons de la région. Il ne s'agissait, d'ailleurs, pas seulement des missions jésuites mais des missions d'autres ordres aussi.

Le "cycle" du Maranhão pourrait se définir comme une espèce de renaissance de l'action missionnaire dans la colonie. Région grandiose et assez peuplée, le pays semblait justifier les efforts de tous les ordres religieux : franciscains, carmes, jésuites ou autres qui servaient aussi à consolider les frontières et aidaient l'expansion colonisatrice. En même temps, le débat sur la liberté des Indiens a marqué les missions du Maranhão de son empreinte polémique tout au long du XVII^e siècle.

De plus, l'action missionnaire du Nord se fait à partir des expériences et des échecs du "cycle" du littoral dont la leçon principale avait été qu'il fallait absolument éloigner les missions des centres colonisés et pas simplement isoler les indigènes dans des villages comme le XVI^e siècle avait aimé le faire¹.

Quoique les premiers évangélisateurs du Maranhão fussent capucins (1612), carmes (1616) et franciscains (1624), l'étude qui suit s'intéresse principalement aux jésuites, même si leur présence au Maranhão et au Grão-Pará est relativement tardive. Deux frères de la compagnie, Francisco Pinto et Luis Figueira étaient bien partis de Pernambouc dès 1607 pour évangéliser les tribus de la serra de Ibiapaba mais le premier avait été sacrifié par les Indiens Tapuias et le second, ayant réussi à s'échapper, était retourné au Pernambouc. Des jésuites sont de nouveau signalés au Maranhão dans l'armée qui réussit à expulser les Français de Saint Louis en 1615 ; ce sont les Pères Manuel Gomes et Diogo Nunes qui durant 2 ans et demi évangélisent la région ; mais ils ne fondent aucune mission. Ce fut seulement en 1622 que Luis Figueira et Benedito Amodei arrivent à São Luis pour y fonder une maison jésuite ; ils rencontrent l'opposition des colons à leur projet mais l'appui ferme et efficace du "capitão-mor" Antonio Moniz Barreiros. L'hostilité des colons s'explique car ils avaient peur que les jésuites les empêchent de réduire les Indiens en esclavage. Mais l'église et le collège de la Compagnie de Jésus furent construits avant la fin de l'année sur un ancien ermitage capucin français du temps de la France Equinoxiale.

¹ Hoornaert Eduardo, 1992, p. 42-103.

Lorsqu'en 1636, Luis Figueira arriva au Grão-Pará dans la suite du Gouverneur Francisco Coelho de Carvalho, les colons étaient encore toujours hostiles aux jésuites. Luis Figueira crut à la possibilité de créer une mission dans la région indigène du Xingu et il retourna en Europe pour chercher des appuis. L'alvará du 25 juillet 1638 lui donna "l'administration des Indiens" du Maranhão¹ mais il lui fallut encore 5 ans pour réunir 14 missionnaires et quitter le Portugal pour une traversée qui allait être pleine de sombres aventures. L'embarcation qui portait, entre autres voyageurs, les jésuites et le premier gouverneur nommé pour la région depuis la Restauration, Pedro de Albuquerque, s'abîma sur les bancs de sable de la Baia do Sol. Le gouverneur, une partie de l'équipage et des passagers furent recueillis dans des canots ; les autres naufragés, dont Luis Figueira et onze religieux, réussirent à fabriquer une "jangada" avec des planches assemblées provenant du navire. Mais, vents et courants entraînèrent la frêle embarcation vers l'île de Joannes située sur la rive opposée, et où des Indiens aruans les attaquèrent avec férocité. Finalement, trois religieux seulement survécurent au naufrage et le projet de fondation de missions jésuites au Maranhão et au Grão-Pará fut remis à plus tard².

C'est en 1652 que le père Antonio Vieira reçoit l'ordre de ses supérieurs jésuites d'embarquer immédiatement pour fonder les missions du Maranhão ce qui représentait pour ce religieux déjà fameux, une besogne assez inattendue³. Avec 15 autres jésuites, Vieira forma alors le noyau initial de l'action missionnaire dans le Nord de la colonie. Son arrivée en Amérique signifiait la revitalisation des projets de mission pour la région nord.

Comme Viera va devenir le grand défenseur de la liberté des Indiens, son arrivée à São Luis inaugure, donc, une nouvelle période dans l'action de la Compagnie de Jésus dans cet état : les conflits avec les colons furent exacerbés par ses attaques très violentes contre l'esclavage des gentils.

São Luis comme Belém vont, donc, résister à l'installation de la Compagnie de Jésus ; leurs habitants se figuraient que leur survie dépendait de la main-d'œuvre amérindienne. Mais, devant l'énorme mortalité des Indiens capturés et la pression exercée par tous les ordres religieux contre l'esclavage indigène, une provision royale de 1649 décide "qu'aucun Indien

¹ La patente de Rome qui donne à Louis Figueira la charge de fonder la mission du Maranhão date du 3 juin 1639, cf. Leite Serafim, 1965, p. 249.

² Azevedo J.L. (de), 1901, p. 40.

³ Selon Serafim Leite, 1965, p. 249, Vieira est le vrai fondateur de la mission jésuite du Maranhão et du Pará.

ne sera obligé de servir sans salaire, que ceux qui travailleraient dans les champs de canne à sucre, de tabac et pour d'autres pénibles cultures pourraient s'absenter librement ; les blancs qui contreviendraient à cette décision pourraient être bannis pendant 4 ans et payer une amende de 500 cruzados”¹. Ce n’était d’ailleurs pas la première loi de ce genre puisque, dès 1587, une loi avait déclaré que les Indiens n’étaient pas des esclaves mais des journaliers libres et deux lois de 1605 et de 1609 avaient interdit de réduire les amérindiens en esclavage. Cependant, en 1611, une nouvelle loi permettait de considérer comme esclaves les Indiens capturés lors d’une “juste guerre”, rébellion ou insurrection. Les indécisions de la couronne soumise tout à tour aux pressions contraires des colons et des religieux étaient donc visibles et le resteront tout au long du XVII^e siècle.

Dès l’arrivée de Vieira au début de 1653, le “capitaõ-mor” du Maranhão avait publié l’ordre royal connu sous le nom de “Loi des Libertés” qui libérait tous les Indiens mis en captivité. Devant les réactions violentes des colons, Vieira négocia et consentit à ne pas intervenir à propos des indigènes qui déjà travaillaient pour des colons, à condition que ces colons leur payent des salaires. Ses premiers sermons critiquent avec force un peuple dont le démon achète l’âme à vil prix. Il rappelle que le diable a offert au Christ tous les royaumes du monde pour une seule âme mais qu’au Maranhão “il n’est même pas nécessaire d’offrir des mondes ou des royaumes, ni même des villes ou des bourgs, il suffit de faire signe au diable avec une branche de palmier et deux Tapuias et il est adoré à genoux ; oh quelle bonne affaire pour le démon”².

Comme les colons se plaignent énergiquement, une autre loi d’octobre de la même année révoque la précédente et offre de nouvelles possibilité pour réduire certains Indiens en esclavage.

A Belém, les problèmes sont les mêmes : là c'est le Père João de Souto Maior qui est envoyé par Vieira pour diriger la maison jésuite. Souto Maior réussit finalement à s'entendre avec les colons moyennant la promesse écrite de ne pas intervenir entre captifs et colons et de donner des leçons de latin et de doctrine religieuse aux fils des colons blancs. En 1654, Vieira lui-même vint à Belém d'où il organisa une expédition vers le rio Tocantins. C'était le gouverneur Inácio do Rego Barata qui le lui avait demandé. Mais Vieira se brouilla avec le commandant militaire Gaspar Cardoso à cause des méthodes violentes qu'il utilisait vis-à-vis des indigènes. Indigné, il rentra au

¹ Azevedo João Lucio, 1901, p. 48.

² Vieira Antonio, 1955, p. 324.

Maranhão pour écrire au roi et en obtenir des mesures nécessaires pour préserver la liberté des Indiens. Il finit par se résoudre à traverser l'océan pour discuter personnellement du problème avec le roi, laissant derrière lui des colons furieux contre les jésuites. La traversée fut longue et pénible avec tempêtes et attaques de corsaires hollandais. Vieira arriva enfin à Lisbonne en novembre 1654, après un voyage de près de 5 mois.

Travaillant activement pour la cause des Indiens, il obtint dès le 9 avril 1655, le décret de João IV qui garantit la liberté des amérindiens mais rouvre la brèche de leur captivité possible à la suite d'une "guerre juste". Cependant toute guerre offensive contre les Indiens était prohibée : l'initiative des hostilités devait venir des indigènes pour qu'il y ait "guerre juste". Les Indiens christianisés ne pourraient pas servir plus longtemps que la loi le permettait et surtout, les villages indigènes seraient sous la juridiction exclusive des jésuites missionnaires qui, d'ailleurs, avaient le droit d'implanter leurs missions dans le Sertão là où ils le décideraient en toute indépendance.

Vieira rentra bien vite au Maranhão pour assumer à nouveau un travail d'organisation des missions ; ce travail était rendu difficile et par les colons et par le manque de prêtres jésuites¹. En dépit de toutes ces difficultés, des missions sont installées sur le Tocantins et au Marajó en 1655, sur les rives du rio Negro en 1657 et sur le plateau de Ibiapaba en 1660.

Une comparaison entre le Maranhão et le Brésil, montre clairement que, durant tout le XVII^e siècle, les missionnaires étaient envoyés en plus grand nombre vers le Brésil que vers le Maranhão. Pour la fin du siècle, Eduardo Hoornaert a recensé environ 61 jésuites aux Maranhão pour 304 au Brésil². Petit contingent pour une lourde tâche centralisée autour des deux collèges principaux, ceux de São Luis et de Belém.

Le collège de Nossa Senhora da Luz du Maranhão enseignait les arts et les techniques sans compter les lettres, le latin, les humanités, la rhétorique et, plus tard la théologie et la philosophie. Le collège Saint Alexandre de

¹ Sur les nombreuses lettres réclamant plus de jésuites pour le Maranhão voir Leite Serafim, 1940, p. 268-278.

² Hoornaert Eduardo, 1992, p. 46-83. L'activité missionnaire au Brésil est d'ailleurs plus ancienne qu'au Maranhão et s'applique à un territoire bien plus étendu. D'autre part, le Maranhão et le Grão-Pará sont des régions de conflits et d'instabilité politique, surtout dans la seconde moitié du siècle, ce qui explique aussi le petit nombre de jésuites envoyés en mission au Maranhão et au Pará.

Belém, fondation plus récente, offrait à peu près les mêmes enseignements. Leurs programmes visait en priorité la catéchèse¹.

Dès 1658, Vieira avait été nommé visiteur et supérieur des Missions du Maranhão : il rédige alors des *Constitutions et règlements pour l'organisation des villages indigènes*, travail qui lui prit environ deux bonnes années. Les trois parties du document concernent :

- l'observance religieuse des pères jésuites,
- le soin spirituel des âmes,
- l'administration matérielle des Indiens².

Tout le travail missionnaire des jésuites au Maranhão et au Grão-Pará puise ses orientations dans ce règlement qui restera en vigueur jusqu'à l'expulsion des jésuites au milieu du XVIII^e siècle.

Y est affirmée la nécessité de l'observance stricte des sacrements ; mariage et baptême, entre autres, doivent être vraiment compris par les indigènes qui ne peuvent pas se contenter de leur aspect formel. Par ailleurs, il fallait consolider le modèle de village capable d'autosuffisance³ et, donc prévoir de développer une production intéressante du point de vue commercial.

Le dévouement enthousiaste des missionnaires n'avait cependant pas atténué la méfiance des colons. Les chambres de São Luis et de Belém se plaignent continuellement de la loi de 1655. Une véritable révolte éclata en 1661, exacerbée par la divulgation de lettres que Vieira avait adressées à l'évêque du Japon et où les habitants du Maranhão étaient sévèrement critiqués. Ces lettres auraient été interceptées par des espagnols et seraient tombées entre les mains d'un carme qui se permit de les divulguer à São Luis. Les colons, appuyés par les religieux non jésuites, envahissent le collège jésuite et mettent ses prêtres en prison. Vieira revenait de la mission de la serra de Ibiapaba et au lieu d'entrer dans São Luis, il décida de se diriger vers Belém où il rencontra d'ailleurs une ville en effervescence. Vieira tenta d'expliquer aux édiles du Pará, que les problèmes économiques de l'Etat ne venaient pas du manque d'esclaves. Mais les colons le feront

¹ Leite Serafim, 1943 p. 106-124.

² Leite Serafim, 1943, donne ce règlement dans son intégralité au vol. 4, p. 106-124.

³ Hoornaert, 1992, p. 85.

prisonnier et l'environt à São Luis¹ où il retrouvera ses frères prisonniers. Les colons expulsent alors tous les jésuites captifs hors du Maranhão et du Grão-Pará, très fiers de leur “botada dos padres para Jora”, c'est-à-dire d'avoir réussi à expulser les Pères au-delà de leurs frontières. De fait ils furent embarqués vers Lisbonne.

Les chambres locales entreprirent de légiférer. Par une loi de 1663, aucun ordre religieux ne pouvait avoir juridiction sur les Indiens ou avoir en charge des villages d'Indiens libres. La distribution des travailleurs devait être faite par un “répartiteur” élu annuellement par les chambres. Les mises de fond pour l'achat des Indiens seraient organisées par les chambres avec l'avis d'un membre d'un ordre religieux. Mais aucun religieux ne pourrait obtenir des esclaves pour lui-même ou pour son ordre. São Louis n'apprécia guère ces décisions, mais Belém, au contraire, les trouva à son goût, preuve que les intérêts des deux régions commençaient à diverger et signe annonciateur de rivalités à venir. Quant aux jésuites, à leur arrivée à Lisbonne, ils y trouvent un acte d'accusation. De plus l'Inquisition est chargée d'investigations sur les écrits de Vieira.

Finalement, D. Afonso VI, promulga le 12 septembre 1663, une loi fort peu différente de celle de 1653² car elle laissa la décision concernant la liberté des Indiens au bon vouloir des chambres locales. Les jésuites sont autorisés à retourner au Maranhão, mais Vieira devait rester pour être jugé par les tribunaux de l'Inquisition. Jugé et condamné en 1667³, la sentence fut annulée deux mois plus tard et Vieira partit pour Rome afin de se défendre devant le pape. Il revint à Lisbonne en 1675. Le roi Don Pedro II lui demanda alors de faire partie de la commission préparatoire dont sortit la loi de 1680 favorable à la liberté des Indiens.

Pendant ce temps, au Grão-Pará et au Maranhão, persistait une insatisfaction latente ; les esprits ne s'étaient pas vraiment calmés ; des jésuites refusaient le plus souvent de participer aux expéditions destinées à capturer des Indiens et menaçaient de quitter le territoire si les violences

¹ Pendant ce temps, beaucoup de missionnaires essayaient de résister à la révolte des colons en quittant leurs missions et en se réunissant à Gurupa autour du Père João Felippe Bettendorff.

² Azevedo J.L. (de), 1901, p. 107.

³ Des dénonciations et un procès contre Vieira traînaient déjà devant le Saint Office de l'Inquisition depuis 1656. Vieira ne devait retourner au Brésil qu'en 1681. En 1681, il est à Bahia, entre 1688 et 1693, il est à nouveau nommé visiteur des missions du Maranhão et du Grão-Pará. Il meurt le 18 juillet 1697.

contre les Indiens continuaient. L'effervescence était, de plus, attisée par l'évêque du Maranhão, suffragant de l'archevêque de Lisbonne en vertu de la bulle du pape Innocent XI (1677). Le premier évêque, Dom Gregório dos Anjos, arrivé en 1679, entra en conflit avec les jésuites à propos d'une exemption de taxes dont ils avaient toujours joui dans les villages qu'ils administraient.

En réalité, il fallut attendre la loi de 1680 sur la liberté des Indiens pour réussir à savoir quelle décision prendrait finalement le roi du Portugal concernant la question toujours brûlante de la main-d'œuvre indigène : la loi prévoyait qu'en contrepartie de l'interdiction de mise en esclavage des Indiens, un quota annuel d'esclaves noirs africains serait fourni pour les deux provinces du Nord. Les jésuites ne garderaient sous leur contrôle que les missions du Sertão. Les Indiens travaillant dans les villages devaient être rémunérés. La somme destinée à ces paiements devait être divisée en 3 parts : l'une pour le travail de la terre, l'autre pour les domestiques des colons, et la troisième pour ceux quiaidaient et accompagnaient les pères jésuites dans leurs missions. La loi prévoyait aussi la création d'une compagnie de commerce qui aurait le monopole des échanges de la région ; elle fut fondée en 1682.

Insatisfaction déclarée et même insurrections éclatèrent dès que la loi fut connue. La révolte de 1684 à São Luis est appelée "Révolte de Beckman" parce que Tomas Beckman en fut, avec Jorge Sampaio¹ l'un des principaux meneurs. Une fois de plus, le collège est envahi et les jésuites sont jetés en prison puis embarqués vers Pernambouc². Mais Belém n'appuya pas São Luis. Isolée, la révolte du Maranhão fut facilement réprimée. En 1685, les chefs du mouvement furent pendus et les jésuites réinstallés dans leurs murs.

Mais ces événements avaient été une leçon pour les jésuites qui finissaient par comprendre qu'il leur fallait se montrer plus conciliants avec les colons sur les problèmes posés par l'utilisation du travail servile. Le compromis proposé en 1686 par la couronne est *un règlement des Missions des Etats du Maranhão et du Grão-Pará* qui va poser les bases de tout le travail missionnaire et aussi des modalités d'utilisation de la main d'œuvre indigène dans ces deux états ; jusqu'à la réforme pombaline du milieu du XVIII^e siècle, il va réglementer l'action jésuite au Maranhão et au Pará. S'il

¹ Jorge Sampaio s'était déjà manifesté comme l'un des chefs des révoltes des années 1670.

² Rocha Pombo, 1967, p. 186-191. Carmélites et capucins auraient attisé la révolte que deux années de sécheresse et de famine avait préparée.

essayait de diminuer tensions et dissensiments, il n'y réussit d'ailleurs qu'avec plus ou moins de succès¹. Après toutes les contradictions avouées ou cachées des textes réglementaires précédents qui, chaque fois, avaient répondu à des pressions de groupes différents : colons, clergé, jésuites, autres ordres religieux, nous avons ici un texte qui, tout en reprenant la loi de 1680, montre l'influence de la pensée de Vieira et des jésuites sur Lisbonne, tout en cherchant à répondre aux intérêts de la région où l'organisation des villages Indiens était devenue assez compliquée avec finalement quatre types de villages de catéchèse :

- les villages organisés au bénéfice des ordres religieux,
- les villages de la couronne qui doivent d'abord fournir de la main-d'oeuvre pour les services publics,
- les villages fournisseurs de main-d'oeuvre pour les colons (domestiques, laboureurs, cueillette des plantes du Sertão),
- les villages de l'intérieur, plus éloignés, postes avancés pour l'évangélisation des régions occupées par les Indiens.

Chaque village était économiquement indépendant et les taxes étaient perçues par deux missionnaires de l'ordre religieux à qui le village appartenait². Le "regimento" royal de 1684 restituait aux jésuites leurs pouvoirs temporels sur les villages qu'ils avaient déjà administrés et où les colons ne leur avait laissé qu'un pouvoir spirituel. Mais les carmes obtenaient des droits identiques sur d'autres villages et pourraient aussi fonder de nouveaux établissements dans le Sertão. Dès l'âge de 13 ans, les Indiens devaient, désormais, être immatriculés par une inscription enregistrée en double exemplaire : l'une sur un livre appartenant au supérieur des missions et l'autre à "l'escrevão da fazenda"³. Seraient ainsi contrôlés, et la quantité de main-d'oeuvre disponible et le temps de travail de chacun. Deux "procureurs des Indiens" nommés par le gouverneur⁴ avaient en charge les captifs répartis dans São Luis et dans Belém. Les colons n'avaient pas le droit d'habiter un village Indien et ne pouvaient y entrer qu'avec une permission spéciale et accompagnés par un missionnaire.

¹ Leite Serafim, 1943, vol 4, p. 369-375 donne le texte intégral du *Regimento das Missões do Estado de Maranhão e Grão-Pará de 1686*.

² Boxer C. R., 1969, p. 294-295.

³ Sorte de comptable représentant l'administration royale.

⁴ Le Supérieur des jésuites présentait au gouverneur deux listes de 2 noms chacune et le gouverneur choisissait le procureur sur chaque liste.

Le temps de service obligatoire des indigènes passait de deux à quatre mois au Maranhão et de deux à six mois au Grão-Pará et ce temps était réparti en deux périodes. Les jésuites n’entraient pas parmi les bénéficiaires de ce travail indigène parce qu’ils recevaient 25 couples indigènes pour chaque missionnaire travaillant dans le Sertão. Partout, les Indiens devaient être salariés proportionnellement à leur travail. Lors de la création d’un village indigène nouveau, il y avait deux ans pour le “civiliser” et le catéchiser et durant cette période, il était interdit d’obliger ses Indiens à travailler¹.

Vieira n’apprécia pas vraiment ce règlement royal et accusa le père João Felipe Bettendorff, Supérieur des Missions de 1668 à 1674, d’avoir influencé la cour afin qu’elle accède à certaines exigences des colons. Mais Bettendorff avait pensé que c’était l’unique moyen de garantir le succès du travail missionnaire².

Du côté des colons, on revendiquait le droit de faire prisonniers les Indiens considérés comme sauvages, si bien que deux années plus tard, ils obtinrent du roi un alvará leur permettant d’organiser des expéditions contre les Indiens sauvages mais à condition que ce fussent des “guerres justes”. Inutile de dire que ce fut compris comme une autorisation de capturer de la main d’œuvre licitement comme illicitemen. D’après Boxer, à la fin du siècle, les ordres religieux dans leur ensemble, possédaient 63 missions au Maranhão et au Pará³. Entre 1693 et 1695, le pouvoir royal avait réussi une espèce de répartition géographique des missions entre les divers ordres religieux, carmes, jésuites, religieux de Notre-Dame de la Merci, capucins et franciscains. Aux jésuites revenait la région des rivières Tocantins, Xingu, Tapajos et Madeira⁴.

Les jésuites avaient joué un rôle très important dans l’effort colonisateur et évangélisateur des régions de l’Amazone et participé

¹ Ce travail obligatoire s’appelle “repartição” car il s’agit de répartir les indigènes là où leur force de travail était plus nécessaire.

² Hoornaert E., 1992, p. 82.

³ Boxer C.R., 1969, p. 298.

⁴ Dicionário da História da colonização portuguesa no Brasil. Maria Beatriz Nizza da Silva (org.), cf. Domingues Angela, 1994, p. 314-319. Après 1695, les carmélites avaient la charge des territoires situés entre le fleuve Solimões, le fleuve Negro et le fleuve Branco ; les franciscains : Cabo Norte, l’île de Marajó et les affluents Nord de l’Amazone ; les pères de N.D. de la Merci, l’Amazone moyenne jusqu’à l’Urubu et les capucins, la basse vallée amazonienne.

activement aux discussions posées par la mise en esclavage des indigènes. L'association de la Couronne et de l'ordre de St. Ignace n'allait cependant pas sans problèmes et sans heurts annonciateurs des oppositions qui, au XVIII^e siècle, conduiront à l'expulsion des jésuites hors du Brésil.

Mais il reste certain que l'expérience missionnaire du "cycle" du Maranhão a permis à la couronne portugaise de consolider son pouvoir sur la région de l'Amazone.

Références Bibliographiques

- AZEVEDO, João Lucio [de] (1901) : *Os Jésuitas no Grão-Pará : suas missões e a colonização*, Lisboa, Tavares Cardoso e Irmão.
- BOXER, C.R. (1969) : *A idade de ouro do Brasil : dores de crescimento de uma sociedade colonial*, São Paulo, Companhia Editora Nacional.
- DOMINGUES, Angela (1994) : *Estado de Grão-Pará e Maranhão*, Lisboa/São Paulo, Verbo.
- HOORNAERT, Eduardo (1992) : *História da Igreja no Brasil : ensaio de interpretação à partir do povo*, Petropolis/São Paulo, ed. Vozes/Paulinas.
- CONDAMINE, Charles-Marie [de la] (1992) : *Viagem pelo Amazonas, 1735-1745*, traduction en portugais de Maria-Helena Franco Martins, Rio de Janeiro/São Paulo, Nova Fronteira/EDUSP.
- LEITE, Serafim (1940) : *Novas Cartas jesuiticas (de Nobrega a Vieira)*, São Paulo, Companhia Editora Nacional.
- LEITE, Serafim (1943) : *História da Companhia de Jesus no Brasil*, Lisboa/Rio de Janeiro, Portugalia/Instituto Nacional do Livro.
- LEITE, Serafim (1965) : *Suma histórica da Companhia de Jesus no Brasil (Assistência de Portugal) 1549-1760*, Lisboa, Junta de Investigações do Ultramar.
- ROCHA POMBO (1967) : *História do Brasil*, São Paulo, Melhoramentos.
- VIEIRA, Antonio (1955) : *Sermões*, São Paulo, Editora Anchieta, fac-similé.